

OUVRE-MOI LA PORTE



275, rue Principale
Plaisance (Québec) J0V 1S0
(819) 427-5363
www.ville.plaisance.qc.ca 

Vol. 22, No.5

7 octobre 2020



MESSAGE DU MAIRE

Cher citoyen, chère citoyenne,

Je voudrais tout d'abord en mon nom et au nom des membres du conseil municipal souligner l'apport indispensable de tous les bénévoles de notre municipalité dans les activités locales.

Comme vous pouvez sans doute le constater, il est très difficile pour nous cette année de faire une fête pour reconnaître cette magnifique contribution des personnes qui par leurs actes améliorent la qualité de vie dans nos petites communautés. Merci à vous tous les bénévoles !

Un grand merci au Centre de services scolaires au Cœur-des-Vallées pour les travaux d'aménagement de la cour d'école. C'est un atout pour tous les élèves de pouvoir profiter de ces installations !

En ce qui concerne notre quotidien municipal, nous pouvons maintenant dire que la réfection de 2.5 km du chemin de la Grande Presqu'île est complétée. Le lignage dudit tronçon est prévu pour l'automne.

Le projet de la montée Papineau et toutes les actions qui s'imposent avance et nous devrions voir des travaux de déplacement de poteaux d'Hydro-Québec dans les prochains mois. Un protocole pour une participation financière de la municipalité de l'ordre de 1.8M\$ sera signé d'ici les fêtes avec le Ministère des transports du Québec.

Le conseil travaille présentement à réduire la part à payer des contribuables (établis à 800 000\$) et plusieurs scénarios sont envisagés.

Nous sommes présentement à ramasser les données pour notre budget 2021. Nous allons faire tout ce qu'il faut pour avoir un budget en fonction de notre capacité de payer.

Au niveau des services, nous devons dans le contexte de la COVID-19, nous adapter à tous les jours en fonction des directives gouvernementales. Il est donc prévu que les rencontres du conseil se tiendront à nouveau à huis clos. Les personnes qui désirent poser des questions pourront le faire par courriel à mon adresse : maire@villeplaisance.com

En terminant, je vous demande de doubler de prudence et de respecter les consignes sanitaires du gouvernement et de son ministère de la santé afin que nous puissions passer à autre chose le plus rapidement possible.

Christian Pilon, Maire

Heure de tombée pour la prochaine parution :
Mercredi le 30 novembre à 12h

**Services des bureaux municipaux sur rendez-vous seulement (en raison du Covid-19)
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et 13h à 16h
Vendredi : fermé**



TABLE DES MATIÈRES

Message du Maire.....	1	Mon village/Ma fierté	6
Bureaux municipaux zones orange/rouge	2	Journée d'entraide	6
Conseils municipaux	2	Appels systématisés Telmatik	6
Congés fériés	2	Calendrier des collectes 2020	7
3 ^e versement de taxes reporté	2	Broyer les feuilles	7
Location de salle zones orange/rouge.....	3	Bac de recyclage	7
Avis public règlement zonage URB 99-05.....	3	Trucs et conseils à l'hiver	7
Avis public 3 ^e année du rôle.....	4	Types de sacs acceptés	7
Prévention des incendies	5	Ordures.....	7
Avertisseur de monoxyde de carbone.....	5	Festival de l'Argile de Plaisance.....	8
Stationnement en période hivernale	5	Campagne de financement 2020 – Dîme	8
Abris tempo	5	Vie paroissiale.....	8
Vanne d'arrêt d'eau	5	Halloween	9
Registre des chiens	6	Noël des enfants	9
Travaux au Parc national de Plaisance	6	Ramassage des encombrants.....	10

BUREAUX MUNICIPAUX – ZONE ORANGE – ZONE ROUGE

Nous sommes présentement en zone orange donc les bureaux sont présentement fermés au public. Le personnel est présent pour répondre à vos appels téléphoniques et courriels durant les heures normales de bureau. Si nécessaire, vous êtes invités à communiquer au bureau pour prendre un rendez-vous avec les membres de l'équipe de la municipalité en composant le 819-427-5363 ou par courriel à info@villeplaisance.com. Les personnes désirant faire des paiements peuvent le faire par chèque (poste) ou par internet.

Si l'Outaouais passait à la zone rouge, la majorité du personnel se retrouverait en télétravail mais soyez assuré que nous continuerons d'offrir le service comme si nous étions au bureau sauf pour les rendez-vous. Merci de votre compréhension !

CONSEILS MUNICIPAUX

Avec la COVID-19 qui perdure, les élu(e)s municipaux ont convenus d'une mesure préventive en recommençant à tenir les séances des conseils municipaux à huis clos. Comme par les mois passés, si vous avez des questions, vous pouvez les envoyer à l'avance par courriel au Maire à l'adresse suivante : maire@villeplaisance.com. Vos questions seront traitées lors de la séance du conseil. Un résumé des séances sera transmis sur le site web de la

municipalité au www.ville.plaisance.qc.ca et sur le site Facebook.

Dates des prochains conseils :

2 novembre 2020

7 décembre 2020

14 décembre 2020 (spéciale budget)

CONGÉS FÉRIÉS : Les bureaux municipaux seront fermés à l'occasion de la fête de l'Action de grâce, lundi le 12 octobre et le jour du Souvenir mercredi le 11 novembre prochain.



ATTENTION – 3^e VERSEMENT DE TAXES REPORTÉ La Municipalité de Plaisance a décidé de reporter le 3^e versement de taxes prévu le 10 août au **13 octobre prochain**. Afin d'éviter des frais de retard, assurez-vous de faire votre paiement au plus tard à la date indiquée ci-haut.



LOCATIONS DES SALLES – ZONE ORANGE– ZONE ROUGE

Depuis le 22 septembre, l'Outaouais est passée en zone orange, les locations de salles sont toujours permises en respectant la distanciation sociale et les règles sanitaires cependant un maximum de 25 personnes (ou moins si la grandeur de la salle ne permet pas de respecter la distanciation) est autorisé. Donc la salle municipale peut recevoir 25 personnes et la Maison des aînés seulement 10 personnes. Vous devrez signer un document indiquant que vous vous engagez à respecter les mesures sanitaires qui seront imposées par le gouvernement le jour de l'évènement, s'il y a lieu. Si la région passe en zone rouge ou selon les directives gouvernementales, vous devez savoir que la municipalité peut annuler votre location en tout temps. Nous vous rembourserons les frais de location dans cette situation.

AVIS PUBLIC

CONSULTATION AUPRÈS DES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB 99-05

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 octobre 2020, le conseil a adopté, par la résolution 2020-10-210 le premier projet de règlement de modification numéro URB 20-05-47, intitulé PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RÉSIDENIELLE DE BASSE DENSITÉ R-B 231
2. En vertu des arrêtés ministériels numéros 2020-033 du 7 mai 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, en considération de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, en remplacement de l'assemblée publique normalement prévue par la Loi, le conseil procède à une consultation écrite. La consultation constitue en un appel de commentaires écrits sur le projet de règlement URB 20-05-47. La présentation détaillée du projet du règlement URB 20-05-47 est diffusée à l'adresse internet suivante :

-Résolution 2020-10-210 projet de règlement URB 20-05-47/ annexe A:

ville.plaisance.qc.ca/wp-content/uploads/Résolution-no.-2020-05-110-Projet-de-modification-règlement-de-zonage-URB-no.-20-06-46-annexe.pdf

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel à l'adresse : urbaniste@villeplaisance.com ou par courrier d'ici le 26 octobre 2020, à 16h00.

3. Les modifications au premier projet de règlement URB 20-05-47 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les modifications à la Zone résidentielle de basse densité (R-a) du secteur de votation 220, soit la création de la Zone résidentielle de moyenne densité (R-b) du secteur de votation 231, dont les limites de cette dite nouvelle zone sont la rue Lalande au nord, à l'ouest les limites arrières des propriétés sises sur le chemin des Presqu'îles, au sud par le lot 4 853 473 et le prolongement de la limite de ce dit lot vers l'ouest, et à l'ouest par une rue projetée.

4. Pour toutes informations supplémentaires sur le projet de règlement URB 20-05-47, vous pouvez communiquer avec le service d'urbanisme et d'environnement par téléphone au 819-427-5363 poste 2609 ou par courriel à l'adresse suivante : urbaniste@villeplaisance.com.

Donné à Plaisance ce 6^e jour du mois d'octobre 2020

Benoit Hébert, Directeur-général/Secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière et du rôle triennal de valeur locative de la Municipalité de Plaisance pour les années 2019, 2020 et 2021.

Est par les présentes donné par le soussigné ce qui suit :

QUE le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2019, 2020 et 2021 de la Municipalité de Plaisance a été déposé à mon bureau, le 2 septembre 2020;

QUE pour l'exercice financier 2021 du rôle d'évaluation foncière 2019, 2020 et 2021 de la Municipalité de Plaisance, une demande révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

QUE la demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 113-2010, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 113-2010 sont disponibles au bureau de la MRC de Papineau, 266, rue Viger à Papineauville ainsi qu'à la Mairie de la municipalité;

QUE le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Papineau au 266, rue Viger à Papineauville J0V 1R0;

QUE dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposées le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Plaisance ce 7^e jour du mois d'octobre deux mille VINGT (2020).



Benoit Hébert
Directeur général/Secrétaire-trésorier



PRÉVENTION DES INCENDIES



La Semaine de la prévention des incendies se déroulera du **4 au 10 octobre 2020** sur le thème « Le premier responsable, c'est toi! ». En raison de la COVID-19, il n'y aura pas de visites à votre domicile par les pompiers cependant, il est extrêmement important de vous assurer :

- d'avoir des avertisseurs en bon état de fonctionnement;
- de vérifier si vous avez suffisamment d'avertisseurs de fumée et s'ils sont installés aux bons endroits dans la maison;
- À chaque mois, vérifiez vos avertisseurs de fumée et nettoyez les boîtiers au moins 1 fois par année.

N'OUBLIEZ PAS de changer les piles de vos avertisseurs de fumée en même temps que le changement d'heure (1^{er} novembre)

Chaque année au Québec, les incendies causent en moyenne :

- 13 maisons endommagées chaque jour,
- 400 blessés,
- 24 000 personnes évacuées.

Près de 50 % des incendies qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine et 1 incendie sur 4 débute dans la cuisine.

Soyez vigilant!

Sylvain Desjardins
Directeur du service incendie

AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz qui a des effets néfastes sur la santé et peut entraîner la mort. Il est inodore, incolore et insipide (sans goût). Il se dégage lorsque vous utilisez un chauffage d'appoint, des appareils qui brûlent un combustible (propane, éthanol, bois, mazout, etc.)

Donc en collaboration avec le service d'incendie, la municipalité de Plaisance vous recommande fortement l'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone si vous utilisez un chauffage d'appoint. De ce fait nous avons mis à la disposition des citoyens à la mairie des avertisseurs au coût de 50\$ taxes

comprises une économie de 17\$ si vous achetez le même modèle dans les magasins à grande surface. Pour vous en procurer un vous devez communiquer avec :

M. Sylvain Desjardins
Directeur du service incendie
Cell : 819-923-5363
Courriel : incendies@villeplaisance.com

Bureau municipal
Tel : 819-427-5363 poste 1
Courriel : info@villeplaisance.com



STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE : Le présent message se veut un avis formel en regard de notre règlement municipal interdisant le stationnement la nuit entre le **15 novembre et le 15 avril de 0h00 à 6h00** dans toutes les rues de notre municipalité. Cette restriction facilite le travail de déneigement.



ABRIS TEMPO : L'arrivée de l'hiver signifie « abris tempo » pour beaucoup d'entre vous et pour éviter bien des tracas, vous devez respecter la réglementation concernant les dates prescrites soit du **15 octobre au 15 avril**.

VANNE D'ARRÊT D'EAU (STOP CUP) : Veuillez indiquer très clairement votre entrée d'eau avant l'hiver afin qu'elle soit facilement repérable en cas de bris. Merci de votre précieuse collaboration.



REGISTRE DES CHIENS

Avec la pandémie que nous vivons, il nous est difficile d'effectuer le recensement de vos chiens. Habituellement l'agent recenseur aurait dû, cet automne, effectuer une visite à chacune des résidences afin de recenser les chiens. Cette action nous permet d'avoir un meilleur suivi. Les médailles sont obligatoires et importantes afin de retrouver votre chien. Le coût de la médaille est de 15\$ par année. Ce montant est directement porté à votre compte de taxes si votre chien est déjà inscrit sinon vous pouvez faire un paiement par internet en utilisant le même matricule que vos taxes ou par chèque (poste). Donc, pour cette année nous vous demandons votre collaboration en nous fournissant les informations suivantes :



Nom du propriétaire : _____

Adresse : _____

Nom du chien : _____ Race du chien : _____

Mâle ou Femelle : _____ Numéro de téléphone : _____

PHOTO DE VOTRE CHIEN

S.V.P. retournez ce formulaire par courriel à info@villeplaisance.com ou par la poste. Merci !

TRAVAUX AU PARC NATIONAL DE PLAISANCE Soyez avisé qu'il y aura des travaux sur le sentier du



Carouge du Parc national de Plaisance, situé entre la Zizanie-des-marais et le chemin de la Grande Presqu'île. Une nouvelle passerelle sera aussi installée au sud du chemin de la Grande Presqu'île pour remplacer celle qui a été emportée par les inondations en 2017. Les travaux ont commencé le 5 octobre et se poursuivront pendant quelques semaines. La circulation ne sera pas interrompue mais il y aura des véhicules stationnés en bordure de la route.



MON VILLAGE /MA FIERTÉ A BESOIN DE VOUS...

Le comité Mon village /Ma fierté a besoin de quelques bénévoles pour faire le montage des documents destinés aux nouveaux arrivants. Sans rassemblement chez vous. Vous pouvez m'appeler au 819-308-0648. Micheline Cloutier, conseillère

JOURNÉE D'ENTRAIDE : C'est avec regret que nous vous avisons que la journée d'entraide qui était prévue le 17 octobre prochain **est annulée** pour cette année. Les risques associés à la pandémie sont trop grands. Nous respectons les consignes gouvernementales et nous espérons que tout redeviendra à la normale rapidement... À l'an prochain !

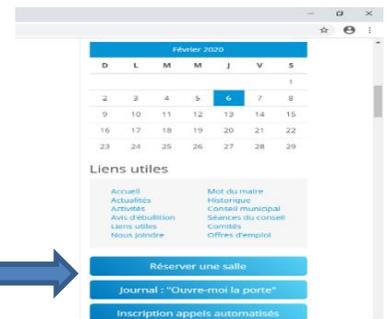
Événement
annulé

Je m'inscris



APPELS SYSTÉMATISÉS TELMATIK

La municipalité de Plaisance a acquis un système téléphonique automatisé. Ce système sera d'une précieuse aide pour vous joindre citoyens et citoyennes. Le système téléphonique permettra de vous appeler, texter ou vous envoyer un courriel lors de situations urgentes ou qui nécessitent une information immédiate ex : inondations, avis d'ébullition d'eau, etc... Lors de ces situations vous recevrez l'information selon votre choix de communication. De cette façon vous serez mis au courant rapidement de la situation qui vous concerne. Pour ce faire nous avons besoin de connaître vos informations. Vous pouvez le faire en remplissant le formulaire en ligne sur le site web de la municipalité au www.ville.plaisance.qc.ca au bas de la page principale (voir image) vous retrouverez l'onglet « Inscription appels automatisés » appuyez une fois et vous accédez directement au formulaire à compléter.



CALENDRIER DES COLLECTES 2020 ORDURES, RECYCLAGE, COMPOSTAGE



Octobre 2020

D	L	M	M	J	V	S
					2	3
4	5		7		9	10
11	12		14		16	17
18	19		21		23	24
25	26		28		30	31

Novembre 2020

D	L	M	M	J	V	S
1	2		4		6	7
8	9		11		13	14
15	16		18		20	21
22	23		25		27	28
29	30					

Décembre 2020

D	L	M	M	J	V	S
			2		4	5
6	7		9		11	12
13	14		16		18	19
20	21		23		25	26
27	28		30			

BROYER LES FEUILLES

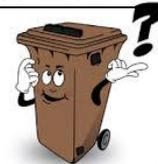
Une initiative à promouvoir

Permettez-nous de vous rappeler à nouveau qu'il est toujours conseillé de broyer vos feuilles avec votre tondeuse...vous en récolterez ainsi un engrais naturel de qualité tout en vous simplifiant la tâche...n'hésitez à passer le mot à votre entourage afin d'encourager cette bonne pratique écologique et économique.

BAC DE RECYCLAGE

N'oubliez pas que le bac vous ayant été fourni par la Municipalité et qui porte les armoiries de la Municipalité ne doit servir exclusivement qu'au recyclage. Merci de votre habituelle collaboration.

TRUCS ET CONSEILS À L'HIVER



Gel des matières compostables

L'hiver, le gel peut faire coller les matières compostables aux parois de votre bac roulant brun. Voici des trucs pour éviter cette situation : Lorsque le bac est vide, déposez des morceaux de carton plat au fond (ex : boîte de céréales) et à travers les matières compostables pour former des couches (technique de la lasagne). Utilisez un sac en papier pour tapisser l'intérieur du bac et finalement, placez le bac en bordure de la rue à chaque collecte. Note : Les liquides sont interdits (ex : soupe, lait, jus, café, yogourt, etc.)

Loquet noir du bac brun

L'hiver, les animaux sauvages sont beaucoup moins présents. **Veillez laisser le petit loquet noir débarré** pour éviter qu'il se brise et/ou le perdre lors de la collecte des matières compostables.

TYPES DE SACS ACCEPTÉS

Sacs de papier acceptés

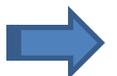
Les sacs de papier acceptés pour la collecte des matières compostables. Les sacs de papier identifié Sac au sol avec une pellicule cellulosique à l'intérieur sont spécifiquement acceptés.

Le papier journal ou les circulaires non cirés contenus dans le Publisac peuvent être aussi utilisés avec la technique de la papillote.

SAC DE PAPIER (SAC AU SOL)



TECHNIQUE DE LA PAPILOTE



Tous les types de sacs plastiques réguliers, compostables ou biodégradables ne sont pas acceptés.

⋯⋯⋯
 ⋯⋯ **ORDURES** : Soyez avisé que les éboueurs ne ramasseront pas toutes matières laissés à côté de votre bac
 ⋯⋯ d'ordures. Seul le contenu de votre bac sera ramassé.
 ⋯⋯⋯

FESTIVAL DE L'ARGILE DE PLAISANCE : INSCRIPTION AUX ATELIERS DE CRÉATION DE TORTUES EN ARGILE

Le comité organisateur du Festival de l'Argile de Plaisance est fier d'annoncé que, malgré la pandémie, les membres du comité sont demeurés très actifs tout au long de l'année 2020. En effet, trois (3) projets qui ont été présentés, grâce à la collaboration des Créateurs de la Petite-Nation, ont été acceptés pour recevoir des subventions de la MRC de Papineau (5 000\$) et des Caisses populaires Desjardins (1 000\$) pour la période 2020-2021. Une contribution financière des Créateurs de la Petite-Nation est également fort appréciée ! Il nous fait donc plaisir de vous présenter les trois (3) projets retenus :

- 1) **Six (6) ateliers de création de petites tortues en argile** seront offerts les 3 et 17 octobre 2020 dans le cadre du mois de la culture au Centre culturel de la MRC de Papineau (nouvellement situé en face de l'Église de Montebello) à 11h00, 13h00 et 15h00. **L'inscription est obligatoire** pour assurer la participation aux ateliers qui seront **offerts gratuitement** et en respectant les mesures sanitaires reliées à la pandémie.
a) par courriel : centreculturel@videotron.ca b) par téléphone : (819) 309-0559

Les admissions sont limitées à 8 personnes par atelier. Ne manquez pas votre chance de vous inscrire !

- 2) **La réalisation d'une vidéo mettant en valeur l'art et les techniques de céramistes-potiers** de la région. Cette vidéo devrait être finalisée en mars-avril 2021 et sera présentée ultérieurement dans différentes municipalités de la MRC de Papineau avec l'accompagnement d'artistes (deux (2) présentations sont prévues à Plaisance !)
- 3) **La création d'une œuvre collective réalisée par des artistes de la région** qui viendra embellir un site de la municipalité de Plaisance dès 2021 (Le lieu reste à être déterminé).

Merci au comité organisateur qui est formé de représentants de la municipalité de Plaisance, du Parc national de Plaisance, des Amis du Parc de Plaisance et des Créateurs de la Petite-Nation.

Rédigé par Annie-Claude Scholtès pour le comité organisateur



RAPPEL CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2020 Ce rappel s'adresse à tous ceux qui n'ont pas encore contribué à la dîme pour 2020. Notre église a besoin d'un entretien régulier, en raison de son âge, afin de conserver ce joyau de notre municipalité. Les montants suggérés pour la dîme n'ont pas changé, soit : 35\$ par personne seule et 70\$ par famille. Un reçu pour fins d'impôt vous sera remis pour toute contribution de 20\$ ou plus. Merci pour votre appui.



Mélanie Charron

VIE PAROISSIALE

NOUVEAU ! NOUVEAU ! Notre paroisse vient d'ouvrir sa page Facebook, sous le nom **Cœur Très Pur de Marie**. Nous sommes à l'étoffer et vous pourrez suivre sa progression. **Protocole COVID-19 :** Dans notre église nous pouvons accueillir 42 personnes en respectant la distanciation. Donc, aussi longtemps que nous serons en alerte orange ou que nous prenons une courbe descendante (au jaune, au vert), nous pourrions conserver notre maximum d'assistance. Pour toute notre communauté civile et religieuse il est primordial de respecter les consignes de la santé publique. Ayons confiance en nos dirigeants et faisons notre part en portant notre masque et en respectant la distanciation. **Messe de semaine :** À partir du mardi 6 octobre, jusqu'au mardi 15 décembre, une messe sera célébrée tous les mardis à 14h00 suivie d'une demi-heure d'adoration à l'église. La messe dominicale est toujours célébrée à 9h00.

« Nous ne sommes jamais seul, Dieu nous entoure de son amour infini. Anne(tte) Desjardins Couillard pour le comité de liturgie.





HALLOWEEN



L'Association des loisirs vous invite à venir célébrer l'Halloween le 31 octobre 2020 de 17h00 à 19h00 à la salle municipale de Plaisance (281, rue Desjardins).

Soyez sans craintes, les bonbons seront remis aux enfants en toute sécurité. Des mesures sanitaires seront mises en place pour la distribution des friandises. (masques, gants, 2 mètres de distanciation)

NOËL DES ENFANTS DE PLAISANCE LE 5 DÉCEMBRE 2020 FORMULAIRE À COMPLÉTER

- ❖ Livraison des cadeaux à domicile par le Père Noël aux enfants.
- ❖ Inscription obligatoire avant le 8 novembre au bureau de poste, au soin de l'Association des loisirs.
- ❖ Cadeaux pour les enfants de 10 ans et moins inscrits de Plaisance seulement.
- ❖ Personne contact des enfants :
- ❖ Nom : _____
- ❖ Adresse : _____

- ❖ Numéro de téléphone : _____
- ❖ Nom : _____ âge : _____ garçon ou fille
- ❖ Nom : _____ âge : _____ garçon ou fille
- ❖ Nom : _____ âge : _____ garçon ou fille
- ❖ Nom : _____ âge : _____ garçon ou fille

****Ces activités sont sous réserve de modification selon les directives gouvernementales.****

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

*****AUCUN RAMASSAGE N'EST EFFECTUÉ PAR L'ÉQUIPE DE VOIRIE*****

Vous devrez conserver vos encombrants jusqu'à la collecte le 15 octobre prochain. Seuls les vieux meubles, les matelas et les électroménagers sont ramassés et considérés comme étant des encombrants.

DATE DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

(À compter de 7h00 le matin)

15 octobre 2020



LES MATIÈRES RÉSIDUELLES NON RAMASSÉES LORS DE LA COLLECTE DU 15 OCTOBRE SONT LES SUIVANTES, VOICI LA FAÇON DE VOUS EN DÉPARTIR :

COORDONNÉES IMPORTANTES À CONSERVER

<p>Récupération du métal : Yanick : 819-593-1772 Stéphane : 819-593-4355</p>	<p>Matériaux de construction et autres : Transports RLS, 108, rue Papineau, Papineauville Tél. : 819-427-6427</p>
<p>Compost (résidus verts branches, feuilles, etc) : Site de compostage municipal André : 819-743-0292 Pour les résidents du <u>secteur du village</u>, vous pouvez déposer à la rue, le jeudi, à compter de 7h00, vos sacs de papier brun de compost et l'équipe de voirie en fera le ramassage.</p>	<p>Peintures, huiles, solvants, lumières (ampoules, néons) : Garage municipal, 267, rue Du Parc André : 819-743-0292</p>
<p>Piles : Mairie, garage municipal ou bureau de poste</p>	<p>Matériel informatique : Entrepôt Ameublement Brandsource Desrochers (pendant les heures d'ouverture)</p>
<p>Vêtements usagés : Bac situé au terrain de soccer (coin Pierre et Guindon)</p>	<p>Pneus : Garage Laliberté (appelez au préalable 819-427-5739)</p>

**SOYEZ RESPECTUEUX ENVERS CES COMMERÇANTS
NE LAISSER PAS VOS ENCOMBRANTS DEVANT LEUR PORTE.**

*****Ne pas déposer d'ordures et d'encombrants devant le garage.*****

Soyez aussi avisé que le conteneur qui se trouve chez Ameublement Brandsource Desrochers n'est pas public, il appartient au propriétaire du magasin donc ne déposez rien dans ce conteneur.

Merci de votre collaboration !